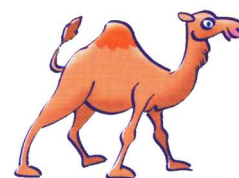


Juillet 2020



## Le Petit Dromadaire N°261



 Communiqué de la Mairie de Drom

### Sommaire :

- Commissions municipales
- COVI 19 -déconfinement
- Espace multi-jeux
- Inscriptions transports scolaires
- Bibliothèque municipale
- Permanence mairie
- Commerces ambulants
- Travaux RD81
- Ambroisie
- Fête de Drom
- Chiens et chats
- Jardin collectif
- Tour de l'Ain
- Rencontres Photos
- Vendredis du Revermont
- Espace jeunes
- Cinéma rural
- Accès Plaine Tonique
- Ecole



### Comités consultatifs

Travaux et projets  
Animation, culture et patrimoine  
Action sociale  
Environnement et cadre de vie

**ENGAGEZ VOUS !**

### Commissions municipales

Le conseil municipal du **lundi 8 juin** a fixé les commissions suivantes :

- Finances
- Commission d'appel d'offres
- Urbanisme
- Travaux
- Environnement et cadre de vie
- Bois
- Vie associative, culture, animation et patrimoine
- Communication
- Action sociale, solidarité et seniors
- Affaires scolaires, périscolaire
- Commission Sapeurs-Pompiers Volontaires

**Michel GUILLOT**, 1er adjoint au Maire, sera délégué pour exercer, les fonctions relevant des finances communales, les travaux, la voirie et l'urbanisme

**Isabelle PONCET**, 2ème adjointe au Maire, sera déléguée pour exercer, les fonctions relevant de la vie locale

**Bernard LARRUAT**, 3ème adjoint au Maire, sera délégué pour exercer les fonctions relevant de l'environnement, le cadre de vie, bois, proximité, sapeurs-pompiers volontaires.

Afin de permettre aux **habitants** de participer aux projets, le conseil municipal propose des **comités consultatifs**. Ils ont au nombre de 4 : **Travaux et projets**, **Animation, culture, patrimoine**, **Action sociale**, **Environnement et cadre de vie**. La commune vous invite à faire part de votre candidature à ces comités afin de contribuer aux travaux du conseil municipal auprès de la mairie.

Le prochain conseil municipal se tiendra **lundi 6 juillet à 20H** à la salle polyvalente. En raison de l'épidémie du COVID-19 et conformément aux directives ministérielles, la réunion se tiendra en présence d'un **public restreint** : le nombre de personnes pouvant assister à la réunion sera limité à 2. .

## Covid 19 - Phase 3 du déconfinement

Depuis le 15 juin 2020, l'ensemble de la France est passé en zone verte, à l'exception de la Guyane et de Mayotte qui restent classées en orange car les indicateurs sanitaires y sont encore préoccupants.

- Les **cafés et restaurants** peuvent tous désormais ouvrir leurs portes, en respectant les consignes sanitaires : pas plus de 10 clients par table, un mètre entre chaque table, port du masque obligatoire pour le personnel et pour les clients lorsqu'ils circulent dans l'établissement.
- Tous les **élèves des écoles et des collèges** sont retournés en classe à partir du 22 juin 2020 avec des mesures sanitaires assouplies. Les crèches ont rouvert selon les règles de présence normale.
- **Culture et sport : Est de nouveau autorisé :**
  - ⇒ L'ouverture des cinémas, des centres de vacances, des casinos et salles de jeux, dans le respect de règles sanitaires strictes.
  - ⇒ La reprise des activités de sports collectifs, avec des mesures de prévention adaptées aux différentes catégories d'activités concernées.
  - ⇒ Les sports de combat resteront cependant interdits. Leur situation sera revue avant la rentrée de septembre.

• **L'interdiction des rassemblements de plus de dix personnes** sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public imposée par l'état d'urgence sanitaire **reste en vigueur**. Les manifestations sont soumises à l'obligation d'une déclaration préalable et peuvent être à nouveau autorisées. Les participants ne doivent pas être plus de 5 000 et doivent respecter les règles sanitaires (distanciation physique d'au moins un mètre entre les personnes, port du masque systématique lorsque le respect de cette distance n'est pas garanti, gestes barrières). Aucun événement réunissant plus de 5 000 personnes n'est autorisé jusqu'au 31 août 2020.

**INFORMATION CORONAVIRUS** **COVID-19**

**PROTÉGEONS-NOUS  
LES UNS LES AUTRES**

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Eviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
- En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

**GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS** **0 800 130 000**  
(appel gratuit)

## Espace multi-jeux

L'espace multi jeux est à nouveau ouvert.

Il est ouvert de **10 H à 22 H** afin de laisser une période de 12 H chaque jour sans utilisation.

Les utilisateurs devront respecter les **bons réflexes à adopter** affichés à l'entrée de l'équipement.

Concernant les équipements **petite-enfance**, la commune assure une désinfection régulière. Il est demandé à **chaque utilisateur** d'assurer **la désinfection avant et après l'utilisation** par ses propres moyens.

Il est rappelé que l'accès à l'espace est strictement interdit au-delà de 22 H.



Coronavirus COVID-19

### Les bons réflexes à adopter

Respecter les **règles de distanciation** dans la mesure du possible

**10 m** (recommandation)  
Vélo, footing...

**2 m** en statique ou en dynamique  
Entre chaque pratiquant en dynamique

**1 m**  
Pour les moments statiques (consignes, briefing, débriefing...), ainsi que pour les activités des piscines à l'eau chlorée

Respecter les **règles barrières**

Se changer et se doucher **à domicile**  
(sauf si des vestiaires individuels sont à votre disposition, les vestiaires collectifs quant à eux demeurent fermés)

Limiter à **10 personnes maximum** les groupes ou rassemblements (hors activités sportives)

## Inscriptions transports scolaires

Pour bénéficier du service Rubis'Junior, les élèves doivent souscrire **l'abonnement 1 Aller/Retour** par jour scolaire en se connectant à la plateforme d'inscriptions [www.rubisjunior.grandbourg.fr](http://www.rubisjunior.grandbourg.fr) ou l'envoyant le formulaire papier.

Toutefois, du fait du respect des gestes barrières liés à l'épidémie de Covid-19, les **inscriptions en lignes** restent la solution à privilégier.

L'abonnement 1 A/R par jour permet à l'élève de faire un aller et un retour par jour scolaire (hors samedi, dimanche, jours fériés et vacances scolaires) pour se rendre de son domicile à son établissement.

Les **20 €** demandés correspondent aux frais de dossier.

La **plateforme d'inscription** en ligne ouvrira le **15 juin 2020** à l'adresse : [www.rubisjunior.rubis.grandbourg.fr](http://www.rubisjunior.rubis.grandbourg.fr)

**Nouveauté sur la plateforme cette année**, l'inscription et le paiement se feront en deux étapes pour les familles :  
Etape 1 : Demande d'inscription et envoi des pièces justificatives  
Etape 2 : Paiement dès que le dossier est validé

Rubis garantit **l'envoi de l'abonnement avant la rentrée** uniquement pour les demandes validées et payées **avant le 31 juillet 2020**. Les demandes arrivées ultérieurement seront traitées, sans garantie pour l'élève d'avoir sa carte à temps pour la rentrée.



## Bibliothèque municipale

La bibliothèque sera à nouveau ouverte dès le **6 juillet**.

En Juillet et en Août, la bibliothèque de DROM sera ouverte le lundi de **17 H 30 à 19 h 00** et fermée le samedi.

Dès le 1<sup>er</sup> septembre, la permanence fonctionnera de nouveau le lundi et le samedi.



## Permanence mairie

La mairie est ouverte aux horaires habituels :

- ◆ Le Mercredi de 13 h à 16 h
- ◆ Le vendredi de 16 h à 18 h

En Août, la mairie sera fermée du **4 août au 21 août** en raison des congés annuels.

Pour toute demande, il conviendra de contacter la mairie au 04 74 30 67 48 ou par mail : [drom@mairie-drom.fr](mailto:drom@mairie-drom.fr)

## Commerces ambulants

Les commerces ambulants sont désormais installés au fond de la Place docteur Gaillard. Ils sont présents de **17H à 22H**.

Pizzas Cup'Ain

Vous pouvez commander vos pizzas au **06.75.36.37.96** et consulter la carte sur <http://www.pizzeriacupain.com/>

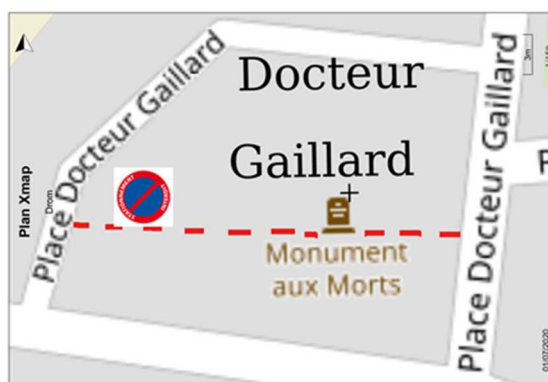


Jean-Louis BERT

Contact : **Jean-Louis BERT** au 06 42 28 02 26  
ou [jardindejeanlouis@orange.fr](mailto:jardindejeanlouis@orange.fr)



Le stationnement est interdit sur le fond de la Place du docteur Gaillard (à partir de l'entrée du monument aux morts) **le vendredi de 12 H à 24 H**.



## Travaux sur la RD81 et RD81C

Dans le cadre du programme de réfection des routes, le département se déplace sur les **routes départementales 81 et 81c**, pour effectuer un enduit superficiel sur le secteur de DROM.



Il est prévu d'appliquer du bitume et du granulat. Pendant une dizaine de jours, cette route sera limitée à **50 km/h**, et il y aura des gravillons sur quelques km.



## Lutte contre l'ambroisie



Son pollen est **très allergisant**, il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent. Depuis environ 20 ans, elle est en pleine expansion et colonise une grande partie de la France. Les pollens sont libérés **d'août à septembre** avec généralement un pic vers la mi-août.

Le Réseau National de Surveillance Aérobiologique prévoit le 1er pic de pollens d'ambroisie à partir du 8 août.

Sur notre commune, l'ambroisie est bien présente.

## Que faire ?



Sur ma propriété : **je l'arrache !**

Hors de ma propriété, sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !**

Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale** la zone infestée par un des moyens suivants :

- Application mobile [Signalement Ambroisie](#)
- Mél : [contact@signalement-ambroisie.fr](mailto:contact@signalement-ambroisie.fr)
- Téléphone : [0 972 376 888](tel:0972376888)
- Signalement auprès de la mairie ou du référent communal (Bernard Larruat : 06.78.47.31.27)

Votre signalement sera communiqué à la mairie concernée qui engagera les actions nécessaires à l'élimination des plants.



## Fête de Drom

Chaque année, une réunion est organisée avec les associations avant l'été afin de préparer la fête de Drom.

En raison de l'interdiction de rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique ou dans un lieu public, il a été décidé après échange avec la préfecture de reporter cette réunion à début septembre afin de statuer sur la tenue de la fête.



## Chiens et chats : responsabilité et civisme !

Depuis quelques semaines, nous sommes alertés par des difficultés concernant la prolifération des chats errants et les nuisances relatives aux chiens. Nous en appelons au civisme de chacun.

### CHIENS

Plusieurs réclamations nous ont été faites concernant les aboiements, la divagation et les promenades avec les animaux.

#### Aboiements :

Qu'il s'agisse **d'aboiements répétés de chiens de chasse** ou **d'aboiement de chiens d'agrément notamment lors de l'absence de leur maître**, ces bruits de voisinage ne sont pas acceptables. Certains chiens aboient plusieurs heures durant, de jour et de nuit. D'autres aboient à chaque fois que quelqu'un passe sur la chaussée, ce qui constitue des aboiements répétitifs.

Pour rappel, ce que dit la loi : **article R.1334-31** : aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »

**Durée, répétition, intensité... Un seul de ces critères suffit à constituer un trouble de voisinage.**

**Les sanctions légales** des propriétaires de chien ne prenant pas les mesures nécessaires permettant d'éviter une gêne du voisinage sont réglées dans le Code pénal et le Code de la santé publique. Ces sanctions s'étendent de la simple amende à la confiscation de l'animal.

Article R1337-7 du Code de la santé publique : « Est puni de la peine d'**amende** prévue pour les contraventions de la troisième classe le fait d'être à l'origine d'un bruit particulier, autre que ceux relevant de l'article R. 1337-6, de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans les conditions prévues à l'article R. 1336-5. » L'amende pour nuisance sonore due aux aboiements incessants d'un chien peut s'élever jusqu'à 450 euros

Les **propriétaires** sont invités à mettre en œuvre **toute mesure nécessaire afin de faire cesser ces nuisances** faute de quoi la commune engagera des procédures à l'encontre des propriétaires.

#### Divagation :

Des cas de divagation nous sont régulièrement signalés.

La divagation des chiens est définie par l'article L.211-23 du CRPM de la manière suivante :

*« Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse. »*

Là encore, la commune pourrait être amenée à engager des procédures à l'encontre des propriétaires.

#### Promenade des chiens :

Un chien peut effrayer les promeneurs voire produire des incidents. Aussi, nous demandons aux propriétaires de chiens qui promènent leurs animaux de s'assurer de la bonne garde de ces animaux.



## CHATS

Nous avons également reçu de nombreuses réclamations concernant des **chats errants** dont le propriétaire n'est pas identifié.

La **SPA engage** régulièrement des campagnes de **stérilisation des chats**.

En effet, le chat a une capacité de reproduction impressionnante : un couple d'individus peut potentiellement engendrer 20 000 descendants en 5 ans !

Pourtant, la majorité des possesseurs de chats continuent à ne pas juger utile de les faire stériliser : seuls 5% des chats sont stérilisés en milieu urbain, beaucoup moins en zone rurale.

**Stériliser nos chats domestiques est une impérieuse nécessité.** Elle préserve la santé du chat et élimine les bagarres entre mâles, le vagabondage et ses dangers, mais également limite les problèmes de santé (cancer, pyométre...) et de diverses maladies.

L'article L.211-22 dispose : « *Les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière, où ils sont gardés pendant les délais fixés aux [articles L. 211-25 et L. 211-26](#). ....* »

Au regard de cet article, **les animaux errants non identifiés pourraient donc être saisis afin d'être placés en fourrière.**



## Un jardin collectif à Drom ?

Depuis quelques temps l'idée d'un **jardin partagé** suit son chemin à Drom...

Cette idée pourrait se concrétiser par la réalisation d'un **grand potager** commun permettant de récolter fruits et légumes, mais également de créer des temps d'échanges et de rencontres intergénérationnels autour des activités du jardin (préparation des sols, semis, récoltes,...)

La création d'une association semble la solution la plus viable pour réaliser ce projet et l'acquisition par la commune du terrain jouxtant l'impasse du garde champêtre (anciennement terrain de foot et parking occasionnel) pourrait permettre de l'accueillir.

Merci à tous ceux qui souhaiteraient participer à la création de ce jardin de se faire connaître avant le 15 Juillet en remplissant le questionnaire ci-dessous à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie ou par courriel à l'adresse suivante : [Jardin.Drom@gmail.com](mailto:Jardin.Drom@gmail.com)

Du nombre de personnes prêtes à porter ce projet découleront beaucoup de choses (taille du terrain à demander à la commune, statuts de l'association à mettre en place, etc.)

Afin de discuter des modalités de réalisation de ce projet, de créer la « charte » du jardin, etc... une réunion se tiendra le : vendredi 4 Septembre. (date et heure à confirmer pendant l'été).

**Tous les habitants sont les bienvenus, main verte ou pas, très disponibles ou simplement prêts à donner un coup de main, à dispenser ou demander des conseils...**



Nom Prénom	
Adresse (e-mail si possible)	
Souhaite participer au jardin ou juste être informé des suites du projet. Commentaires...	

## Tour de l'Ain

La 32<sup>ème</sup> édition du Tour de l'Ain se tiendra du vendredi 7 au dimanche 9 août 2020.

Cette course cycliste professionnelle rassemble les meilleures équipes mondiales et sera considérée, cette année, comme une épreuve de préparation au Critérium du Dauphiné et au Tour de France.

Une caravane d'animation composée d'une cinquantaine de véhicules publicitaires ou historiques précédera le passage des Élites.

Le parcours est constitué de 3 étapes en ligne :

Vendredi 7 Août - 1<sup>ère</sup> étape - Montréal-la-Cluse (01) > Ceyzériat (01)

Samedi 8 Août - 2<sup>ème</sup> étape - Lagnieu (01) > Lélex Monts-Jura -01)

Dimanche 9 Août - 3<sup>ème</sup> étape - Saint-Vulbas (01) > Grand Colombier (01)

Notre commune sera traversée lors de la 1<sup>ère</sup> étape le **vendredi 7 août de 13 H 40 à 14H 40 : arrivée par la RD81**, Route des fours à chaux, rue du Port Fleury, Rue de Fruitière, Route du tunnel puis sortie direction Ramasse.

La caravane est annoncée vers 13 H 40.



L'organisation du Tour de l'Ain nous demande d'installer des **signaleurs à chaque intersection** pendant la durée de la course, soit environ 1. Le signaleur doit indiquer aux coureurs la direction à suivre.

Nous lançons donc un **appel aux bénévoles** pour assurer le rôle de signaleur. **Merci de vous signaler en mairie.**

Nous invitons également les habitants et les associations à nous proposer des **idées de décoration du village** pour l'accueil de cet événement.

24 équipes seront engagées :

- 12 World Teams
- 6 ProTeams
- 4 Continental Teams
- 2 sélections nationales U23

Vous pouvez retrouver toutes les infos sur :

<https://www.tourdelain.com/>



## Rencontres photographiques 2020 à Drom « Nature en Revermont »

Les membres du CROP, Collectif Revermont Objectif photo, se sont donnés comme objectif de diffuser et valoriser la photographie artistique sur tout le territoire du Revermont par l'organisation annuelle de rencontres de photographes confirmés ou professionnels en lien avec le département de l'Ain. Une animation qualitative en milieu rural au cœur du Revermont !

La première édition aura lieu les **samedi 10 et dimanche 11 octobre 2020 à Drom** qui vivra entièrement à l'heure de la photo nature mise en scène dans tout le village.

Une douzaine de photographes naturalistes exposeront chez des particuliers ou dans des lieux publics non conventionnels tels que des bâtiments agricoles et ruraux : granges, ancienne écurie, lavoir, ou d'autres plus classiques : préau de l'école, église, salle polyvalente...

Amateurs de photographies, professionnels et public familial seront invités à cheminer à la rencontre des photographes et de leurs œuvres en suivant le parcours de découverte balisé par de grandes photographies naturalistes. Des animations seront proposées tout au long des deux journées, dont « Paysonges » présenté par l'Arbre Canapas, ainsi que la désignation par le public de la photo « Coup de cœur ».

Les photographes invités de l'Ain seront présents à Drom pendant tout le week-end pour présenter leur travail et répondre à toutes les questions des visiteurs !



Jean-François Basset / Guillaume Buellet / Alexis Crozier / Bruno Fourmond / Vitor Gonçalves / Patrick Jacquet / Jean-Jacques Pauget / Bastien Riu / Marilyne Soupe-Dubois / Sébastien Tournier / Timothé Rimbert

Buvette et restauration sur place.

Accès libre et gratuit aux Rencontres photographiques.

## Vendredis du Revermont 24 juillet

Les vendredis du Revermont s'arrêteront à Drom le **vendredi 24 juillet**.



Un plan de prévention spécifique permettant d'appliquer les consignes sanitaires préconisées par le gouvernement sera mis en place.

Le concert se tiendra sur la **place à 20 H 30 avec le groupe « Malinga »**.

Malinga offre un répertoire métissé venu d'un pays imaginaire entre l'Andalousie, la Turquie et le Venezuela.



## Espace jeunes de la CA3B - Programme de juillet 2020

# Programme de Juillet 2020

Fermeture du 03 au 21 Août 2020

**lundi 06** **Stage de Graf**  
**Mardi 07**  
**Mercredi 15**

2h à 4h de graf /jour + jeux et sport au gymnase de Treffort

**20€ les 3 journées de 10h à 18h**

Matériel : masques, blouses, bombes fourni. Prévoir vêtements et baskets qui ne « risquent rien »

**Séjour de 3 jours**  
**Au camping de Pont de Vaux**  
 Du 08 au 10 Juillet **60€**

Jeux de pistes  
 Baignade  
 Kayak en nocturne  
 Barbecue

**Jeu de pistes**  
**Baignade**  
**Kayak en nocturne**  
**Barbecue**

Pont du 14/07 fermeture le lundi 13/07

## Espace Jeunes HUB 11-17 ans

12 Place du Champ de Foire Treffort Val-Revermont

Contact , renseignements et inscriptions : **Gaëlle MINISINI** direction et animation

☎ 06.86.43.22.44 ✉ espacejeunesctter01@gmail.com

📍 HUBTreffort 📞 Espace jeunes Treffort 📷 hub.treffort

**20% sur l'ensemble des activités pour les familles ayant un QF inf. à 900€**

**Gourde ( 11 min) - Baskets - Casquette OBLIGATOIRE**  
**Prévoir son pique-nique pour les journées!**

**Journée au Pal**  
 Parc d'attraction et parc zoologique  
**Jeu 23 Juillet** **20€**  
 De 7h à 19h 30

**L'après RELAX**  
**Vendredi 24 Juillet - De 14h à 18h Gratuit**

Times 'up  
 Loup Garou  
 CREPES  
 PETANQUE  
 QUIZZ

**Séjour de 5 jours à la Plaine**  
**Tonique de Montrevel**  
 Du 27 au 31 Juillet **90€**

Tir à l'arc  
 BIATHLON  
 KAYAK  
 Ski nautique

**Jeu 16** **5€**  
 De 9h à 18h  
**Journée baignade et Pique Nique**  
**au Lac de Vouglans**

**Vendredi 17** **15€**  
 De 12h à 18h  
**Accrobranche et baignade**  
**à la Grange du Pin**

**Du 20 au 22 Juillet de 12h à 18h** **12€**  
 Les 3 jours  
**Représentation le Vendredi 28 Août !**  
**Stage d'écriture et théâtre**  
**Drôle d'année n'est ce pas?**

Avec l'aide de Rolland Fuentes, écrivain local, nous allons essayé de mettre en mots nos expériences ainsi que celles de « nos » grands parents durant le confinement.



## Cinéma rural

Après une fin de saison perturbée, le *Cinéma Rural Itinérant Bresse Revermont* est partenaire de la manifestation "**Un été sous chapiteau**", organisée à Etrez par la Communauté d'Agglomération.

Le **mardi 7 juillet**, une **projection gratuite et en plein air** sera proposée vers **21 H 30 à Etrez**: "**Le Prince oublié**", comédie fantastique sortie le 12 février 2020, de Michel Hazanavicius, avec Omar Sy, Bérénice Bejo, François Damiens.



*Sofia, 8 ans, vit seule avec son père. Tous les soirs, il lui invente une histoire pour l'endormir. Ses récits extraordinaires prennent vie dans un monde imaginaire où l'héroïne est toujours la princesse Sofia, et son père, le Prince courageux. Mais trois ans plus tard, quand Sofia rentre au collège, elle n'a plus besoin de ces histoires. Désarmé, son père va devoir accepter que sa fille grandisse et s'éloigne de lui. Dans leur Monde imaginaire, le Prince va alors devoir affronter la plus épique de toutes ses aventures pour conserver une place dans l'histoire.*



## Accès gratuit à La Plaine Tonique à Montrevel

L'accès à la plage est **gratuit** pour tous les habitants de la CA3B sous réserve de posséder la **carte d'accès**. Elle est disponible à la réception de La Plaine Tonique.. Nominative et individuelle, elle est délivrée sur présentation d'un justificatif de domicile et après versement d'une **somme de 5€ pour frais d'établissement**

**IMPORTANT : Munissez-vous d'une photo d'identité**

**Horaires de vente** : du 19 au 30 juin, du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h et du 1er juillet au 28 août, du lundi au vendredi de 10h à 19h (sauf jours fériés). Les enfants de moins de 3 ans n'ont pas besoin de carte puisque l'entrée est gratuite pour eux.

**L'accès au centre aquatique et aux activités nautiques reste payant pour tous.**  
Tél : 04 74 30 80 52. [www.laplainetonique.com](http://www.laplainetonique.com)



## Ecole

Le traditionnel dictionnaire d'anglais a été remis aux élèves de CM2 par le Sou des Ecoles.

Cette année, ils sont quatre à rejoindre le collège Lucie Aubrac à Ceyzériat : Victoire Béreyziat, Nathan Michaud, Djémy Napoly et Basile Pare.

